

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2059

Artikel: L'imposition des multinationales après Brisbane : l'adaptation inéluctable de la Suisse
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'imposition des multinationales après Brisbane

L'adaptation inéluctable de la Suisse

Lucien Erard - 17 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26849>

La Suisse n'était pas invitée à Brisbane les 15 et 16 novembre. Pourtant elle devra accepter – ou en tout cas subir – les décisions du G20 sur la [fiscalité des entreprises multinationales](#).

L'objectif est clair: ces sociétés doivent payer des impôts là où leurs activités génèrent des revenus. Il faut aussi éviter qu'elles n'en paient que peu, voire même pas du tout comme au Luxembourg, pour ne rien dire de certains cantons suisses.

C'est en fait à la concurrence fiscale qui nous est si chère que le G20 veut mettre un sérieux frein. Certes, s'agissant des multinationales et de leurs filiales dans le monde, la Suisse restera en droit de fixer librement ses taux d'imposition et même de définir la base de l'imposition, à savoir le type de revenus qu'elle veut taxer. Mais elle ne pourra plus empêcher que d'autres pays où travaillent ces mêmes sociétés les imposent également et, de fait, prélèvent les impôts qu'elles auraient dû payer chez nous. Si actuellement on évite une telle double imposition, c'est grâce à un très dense réseau d'accords internationaux passés en vue d'interdire de frapper les mêmes revenus dans deux pays différents. Or c'est précisément ce que le G20 et l'OCDE [veulent changer](#).

Autre exemple d'une manœuvre analogue: la dénonciation de l'accord sur l'imposition des successions permettra à la France d'imposer ses ressortissants pour la part d'impôt qu'ils économisaient en s'établissant dans des cantons qui prélèvent peu ou pas d'impôts sur les successions.

A l'avenir, le pays qui jugera qu'une multinationale active sur son territoire transfère une partie de ses bénéficiaires dans un paradis fiscal pourra, notamment en modifiant son accord de double imposition, prélever lui-même la part d'impôt qu'il estime lui revenir.

C'est là l'un des volets des mesures déjà acceptées par les ministres des finances du G20, que le sommet des chefs d'Etat vient de confirmer au point 13 de sa [déclaration finale](#). Le modèle d'accord de l'OCDE doit être profondément modifié. On y introduit des clauses anti-abus qui sanctionnent l'échappatoire de la double non-imposition, possible lorsque des paiements internes sont déductibles sans être imposés dans la filiale extérieure qui les reçoit. Par ailleurs, on évite de conclure des accords avec des pays qui favorisent l'optimisation fiscale ou l'on prévoit des exceptions.

Second volet des mesures prises à Brisbane, la

[transparence](#) doit permettre aux autorités fiscales d'apprécier la façon dont les sociétés multinationales répartissent entre les pays concernés les chiffres d'affaires, les impôts et les revenus imposables de leurs filiales présentes sur différents marchés. Chacune de ces sociétés multinationales devra fournir aux autorités de chacun des pays où elle est active des informations détaillées sur ses structures, ses activités et sur sa politique de prix de transfert, celle-là même qui lui permet de concentrer les bénéficiaires dans les pays où les impôts sont les plus favorables.

La Suisse s'est engagée à imposer les bénéficiaires acquis à l'étranger par des entreprises jouissant d'un statut spécial sur territoire helvétique. Même après cette régularisation, notre pays restera l'un de ceux où les impôts sont les plus bas, avec l'Irlande, le Luxembourg ou les Pays-Bas, qui font l'objet d'une enquête de la Commission européenne pour octroi de subventions publiques à des entreprises.

La Suisse sera-t-elle, comme aujourd'hui le Luxembourg, mise sous pression pour les accords fiscaux de cantons accordant des réductions, voire pour la franchise d'impôt accordée à des entreprises qui s'y installent? Nés de l'arrêté Bonny pour attirer des

entreprises dans l'arc jurassien frappé par la crise horlogère des années 70, ces accords ont été appliqués à tort et à travers ces dernières années, y compris dans la région lémanique déjà plus que florissante.

Comment la Suisse réagira-t-elle lorsque les multinationales

seront contraintes de fournir les rapports par pays aux autorités fiscales de leurs autres filiales? Comment répondra-t-elle aux demandes de renégociation des accords de double imposition pour les adapter au nouveau modèle de l'OCDE?

En réalité, dans le cadre de

l'OCDE, la Suisse participe déjà à la préparation de cette nouvelle réglementation. Elle a heureusement d'autres atouts que la fiscalité pour attirer des entreprises. Mais elle y réfléchira à deux fois avant d'offrir des cadeaux fiscaux à une entreprise, sachant que les impôts non perçus chez nous le seront certainement ailleurs.

Groupe Etat islamique et islamophobie

Les manifestations d'islamophobie font le jeu du terrorisme

Invité: Adrien Fontanellaz - 15 novembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26838>

Ayant récemment fait irruption sur le devant de la scène médiatique mondiale, le Groupe Etat Islamique (GEI) a fait augmenter le risque d'attentat dans le monde occidental en général et, *in fine*, en Suisse, ne serait-ce qu'à cause des volontaires partis le rejoindre et dont certains, aguerris et endoctrinés, reviendront inévitablement.

La naissance de l'[Etat islamique en Irak](#), issu de la franchise irakienne d'Al-Qaïda, a été proclamée en 2006. Les premières années du mouvement furent tumultueuses, car il subit de plein fouet l'alliance entre tribus sunnites et armée américaine entre 2006 et 2007 avant de se replier sur les zones frontalières entre la Syrie et l'Irak où il parvint à se réorganiser. Le groupe mit ensuite à profit la guerre civile

faisant rage en Syrie pour s'y implanter à partir du début de l'année 2013, conquérant de vastes zones au détriment des forces combattant le régime de Bachar el-Assad et entrant dans une alliance *de facto* avec ce dernier avant de se rebaptiser Etat Islamique en Irak et au Levant en avril 2013, puis de lancer une offensive foudroyante en Irak et de s'emparer de Mossoul le 10 juin 2014, annonçant peu après la restauration du Califat. Il continua à progresser sur plusieurs fronts avant que la campagne de bombardement aérien initiée par les Etats-Unis à partir du mois d'août ne ralentisse son élan.

Le GEI se distingue, dans un contexte pourtant déjà marqué par la guerre, par son extrême brutalité. Les exactions commises ont pour effet de révolter l'opinion publique internationale et nombre de

commentateurs assimilent les séides d'Abou Bakr al-Baghdadi, calife autoproclamé, à de simples barbares sanguinaires ou à des fous fanatiques.

La réalité est pourtant plus sombre encore, car loin de se résumer à une horde sauvage, le GEI est fortement structuré et dispose, par exemple sur le plan militaire, de chefs qui peuvent s'avérer extrêmement compétents, comme le Tchétchène [Abou Omar al-Chichani](#) l'a démontré en septembre dernier en se jouant des forces régulières irakiennes dans la province d'Anbar grâce à des tactiques associant vitesse et manœuvre. De plus, les pratiques du groupe reposent au moins partiellement sur un *corpus* incluant les thèses d'[Abou Moussab al-Souri](#) qui fit la synthèse entre l'expérience accumulée par les mouvances